

DÉLIBÉRATION n° 2024/116

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 septembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Rony BARTHE, Philippe RAISON, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Cindy SIBE à Bernard PLANO, Jean-Marc BABOU à Carine VIDAL, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON à Pascal AUDIC, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marie DA BENTA et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absente : Isabelle ORTE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : GRH - Avancements de grades-Mise à jour du tableau des emplois, avec ouvertures et suppressions des anciens emplois

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée,

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités de services, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre les nominations des agents inscrits aux tableaux d'avancements de grades, établis pour l'année 2024, après avis du Centre de Gestion.

Ces modifications, préalables aux nominations, entraînent :
Les créations d'emplois correspondants aux grades d'avancements
Les suppressions des emplois d'origine

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée,

A compter du 1er décembre 2024 : - Avancements de grades - Ouvertures et fermetures de postes

Filière Administrative - Catégorie c

- Ouverture de 2 emplois d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- Ouverture d'1 emploi d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet, à raison de 17h30 par semaine
- Suppression de 3 emplois d'Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- Suppression de l'emploi d'Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet (17h30/s)

Filière Technique - Catégorie B

Ouverture d'1 emploi de technicien principal de 1ère classe à temps complet

Ouverture d'1 emploi de technicien principal de 2ème classe à temps complet

Filière Technique - Catégorie C

Ouverture de 4 emplois d'Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet

Suppression de 4 emplois d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet

Suppression d'1 emploi d'Adjoint technique à temps complet

A compter du 15 décembre 2024 : Avancement de grade - Ouverture de poste

Filière Technique - Catégorie C

- Ouverture d'1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget au chapitre et article prévus à cet effet.

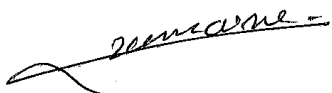
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE

- Les avancements de grades ainsi que les ouvertures et fermetures d'anciens postes.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 27 septembre 2024